



Procès-verbal

Assemblée Générale extraordinaire du vendredi 12 janvier 2018 **Comité de Vendée de tir à l'arc**

Clubs présents ou représentés : Archer Club Aizenay, Archers Challandais, Les Garna'Archers, Les Carquois de Grasla, Archers de Grosbreuil, Archers Richelieu, Archers de la Chouannerie, Tir à l'Arc Fontenaisien, Archers de la Digue, Archers du Haut Bocage, Amicale Beignon-Basset, Archers de Saint Gilles et Archers Montois,

Clubs absents : Archers du Marais, Barbâtre, Archers Chantonnaisiens, Archers La Châtaigneraie, Cie Archers Saint Georges, Archers Saint Aubinois,

L'assemblée est présidée par Pascal Lapkine en qualité de Président.
Chantal Mora-Tâche, Secrétaire Générale est secrétaire de séance.

L'ensemble des membres étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer. (58 voix sur 83)

Ordre du jour :

- I Présentation des statuts et vote**
- II Présentation du règlement intérieur et vote**

Ouverture de séance : 20h15

I Présentation des statuts et vote

Chantal a envoyé le texte des statuts aux clubs qui en ont pris connaissance avant l'assemblée générale extraordinaire.

Sabine Duriez (St Jean de Mts) demande ce qui a changé.

Gaël répond que c'est dans la forme et quelques termes, mais rien n'a changé sur le fond.

Harmoniser tête, titre et pied de page.

Adopté à l'unanimité.

II Présentation du règlement intérieur et vote

Chantal a envoyé le texte du règlement intérieur aux clubs qui en ont pris connaissance avant l'assemblée générale extraordinaire.

Pas de questions ou commentaires sur ce texte.

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 20h30.

Le Président

Pascal Lapkine



La Secrétaire Générale

Chantal Mora-Tâche

